



le ©collectionist

Notre garantie hôte

L'Esprit Léger par Le Collectionist

EN PARTENARIAT AVEC



Pourquoi une garantie ?

La maison que vous allez louer a été soigneusement choisie par nos équipes pour faire partie d'une collection de perles rares et de trouvailles exceptionnelles. Vous y rencontrerez des oeuvres d'art, des matériaux précieux, des meubles chargés d'histoire, tous ces détails qui donnent à la maison sa personnalité incomparable.

Mais cette maison est avant tout faite pour que vous puissiez réunir votre tribu et profiter de l'insouciance des vacances avec ceux que vous aimez. Et nous savons bien que cela s'accompagne souvent de quelques péripéties comme :



**Une tâche sur
un canapé sur-mesure**



**Une table basse
de designer cassée**



**Un plan en marbre
abîmé en cuisinant**

le ©collectionist

En cas de dégâts, votre caution peut être retenue partiellement ou entièrement. De plus, des frais supplémentaires élevés peuvent être engagés si les dégâts sont importants.

Pour remplacer cette caution et vous offrir le luxe de n'avoir à vous soucier de rien, nous avons créé notre garantie. Celle-ci couvre en effet les dégâts (dans la limite du plafond prévu au contrat) en engageant un montant largement inférieur à la caution.

Exemple pour une location d'un montant de 20 000€

SANS garantie
Esprit Léger

5 000€
de caution à verser
+
TOUS DEGATS
éventuels à votre charge



AVEC garantie
Esprit Léger

1 000€
montant de la garantie
+
couverture jusqu'à
10 000€ (sans frais d'avance)
avec une franchise de 500€

Montant de la location	Montant de la caution	Prix de la garantie	Plafond de remboursement
Moins de 12 500€	3 000€	500€	5 000€ (250€ de franchise)
Entre 12 500€ et 30 000€	5 000€	1 000€	10 000€ (500€ de franchise)
Plus de 30 000€	Jusqu'à 50 000€	3% du prix de la location	25 000€ (1 000€ de franchise)

Notez de plus que le montant de la caution est défini par le propriétaire et peut donc varier d'une location à une autre.

Que couvre la garantie ?

Aucune mauvaise surprise : la garantie couvre tous les sinistres causés par vous ou votre groupe, dans l'espace loué, dans la limite du montant et de la franchise prévus dans le contrat.

Cette garantie s'applique dans toutes nos propriétés, toutes nos destinations et pour tous nos clients.

Quels sont les avantages de la garantie ?

La garantie simplifie le processus de protection pendant la location et vous assure que vous n'aurez aucun frais à payer (en dehors de la franchise) ni aucune démarche à faire en cas de dégâts. Une fois votre garantie prise, vous n'aurez plus à vous soucier de rien.

Au moment de louer, vous pouvez en effet choisir entre le versement de la caution ou l'adhésion à la garantie Esprit Léger développée spécialement pour vous.

La caution est bloquée sur un compte séquestre, peut être retenue en cas de dégâts et peut s'accompagner de démarches et de frais supplémentaires élevés si ces dégâts sont importants.

La garantie, elle, remplace entièrement la caution et vous donne l'assurance d'être toujours couvert, quelque soit le dégât et la personne de votre groupe l'ayant causé :

- Sans aucune avance de frais
- Sans aucune démarche dans tous les pays, sans exception.

Quand ne suis-je pas couvert ?

La garantie ne couvre pas la perte, les conséquences de vol et de vandalisme et les sinistres causés par un fait intentionnel du locataire.

Que dois-je faire pour en bénéficier ?

La garantie est tout simplement une option à choisir lors de la signature de votre contrat. Son montant sera inclus lors du versement de l'acompte.

Qu'est ce qu'un sinistre ?

Un sinistre, tel que couvert par la garantie, correspond à tout dégât mobilier ou immobilier causé de manière non intentionnelle.

Que faire en cas d'incident ?

En cas de sinistre, prenez contact dans les plus brefs délais avec votre interlocuteur privilégié chez Le Collectionist.



Notre garantie hôte

L'Esprit Léger par Le Collectionist

EN PARTENARIAT AVEC



le ©collectionist

+33 1 73 03 02 02

contact@lecollectionist.com

126 rue de Provence, 75008 Paris